

**COMPTE RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE D'ALOS**  
**LE 3 AVRIL 2024**

**ETAIENT PRESENTS**

Laurent BRACHET  
Sylvain CAPOT  
Brigitte DURAN  
Alain DURAN

Adeline MAUDUIT  
Jean-Pierre MOLE  
Martine TAJAN  
Alain TORTET

**ABSENTE EXCUSEE**

Marie-Murielle PUJOL  
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Martine TAJAN

**PRESIDENT DE SEANCE**

Alain TORTET - Maire

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du précédent Procès-Verbal du 11 Décembre 2023

**DELIBERATIONS**

- Vote du Compte Administratif de la Commune 2023
- Vote du Compte de Gestion de la Commune 2023
- Affectation de Résultats
- Vote des Taxes d'Imposition 2024
- Vote du Budget de la Commune 2024
- Mise en place du télétravail
- BVMS
- Participation Ariège Solidarité

**QUESTIONS DIVERSES**

- Point sur les subventions
- Tirage Jury d'Assises 2025
- Vente de la parcelle communale à Jean-Pierre MOLE
- SDE09 – Eclairage Salle Communale
- Voirie chemin d'Esquenac

*Le quorum étant atteint, la séance débute à 9 heures*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11  
DECEMBRE 2023**

VOTE

POUR : 6

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

DELIBERATIONS

- **Vote du Compte Administratif de la Commune 2023**

**FONCTIONNEMENT**

Recettes de Fonctionnement	185 026.18 €
Dépenses de Fonctionnement	155 718.01 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté de	29 308.17 €
Résultat antérieur reporté	230 309.71 €
Soit un excédent de fonctionnement de	217 517.49 €

**INVESTISSEMENT**

Recettes d'Investissement	136.802.41 €
Dépenses d'Investissement	66 650.02 €
Excédent de	28 052.00 €
Reste à réaliser	120.00.00 €
Soit un déficit d'investissement reporté de	91 948.00 €

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

- **Vote du Compte de Gestion de la Commune 2023**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

- **Vote sur l'Affectation de Résultats**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de TORTET Alain  
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice  
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice  
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

**Excédent de**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	188 209.32
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	133 511.67
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>29 308.17</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>217 517.49</b>

<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>217 517.49</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	91 948.00
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	125 569.49
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

• **Vote des Taxes d'Imposition 2024**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évaluation des taxes locales (Foncier Bâti et Foncier non bâti) et Taxe d'Habitation afin d'élaborer le budget primitif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de ses Membres présents :

- **de ne pas augmenter le taux communal**

- Les taux applicables en 2024 seront donc :

Taxe Foncières (bâti) : **26.97 %**

Taxe Foncières (non bâti) : **14.96 %**

Taxe d'Habitation : **4.49 %**

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

• **Vote du Budget de la Commune 2024**

L'adoption du budget de la Commune de Alos pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 572 216.49 Euros**

**En dépenses à la somme de : 572 216.49 Euros**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

011	Charges à caractère général	105 650.49
012	Charges de personnel et frais assimilés	80 700.00
014	Atténuations de produits	8 511.00
65	Autres charges de gestion courante	23 610.00
66	Charges financières	1 000.00
023	Virement à la section d'investissement	84 935.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>304 406.49</b>

#### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	2 884.00
73	Impôts et taxes	56 000.00
74	Dotations et participations	108 153.00
75	Autres produits de gestion courante	11 800.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	125 569.49
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>304 406.49</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	17 500.00
21	Immobilisations corporelles	49 700.00
23	Immobilisations en cours	195 360.00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 250.00
001	Solde d'exécution section investissement	0.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>267 810.00</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	51 427.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	99 183.00
138	Autres subventions invest. non transf.	3 213.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	84 935.00
041	Opérations patrimoniales	0.00
001	Solde d'exécution section investissement	28 052.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>267 810.00</b>

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

- **Télétravail**

Un nouveau planning de travail est souhaité, par notre Secrétaire, Madame Sandrine FAVARD-TRAYON, afin de pallier aux urgences administratives et comptables de notre Commune.

Ses jours de présence, au secrétariat de la Mairie, seraient définis comme suit :

➤ **Lundi et Mercredi de 8 h 30 à 12 h 30**

Le **Jeudi** serait consacré à du télétravail. En cas de besoin urgent ou à la demande de M. le Maire, Madame Sandrine FAVARD-TRAYON pourra venir travailler en Mairie, exceptionnellement, ce jour-là.

Une « Demande d'Accord » de cette modification de travail sera soumise au Centre de Gestion, pour validation.

Une Délibération sera présentée, chaque année aux Membres du Conseil Municipal pour validation.

Lors de l'évaluation annuelle de Madame Sandrine FAVARD-TRAYON, nous ferons un point précis sur le fonctionnement de ce télétravail et en étudier les modifications à y apporter.

Pour ces besoins de télétravail, du matériel informatique sera acheté, avec la Commune de LACOURT. Rappelons que Madame Sandrine FAVARD-TRAYON travaille sur ces deux Communes.

Nous lui fournirons :

- ✓ Un ordinateur portable
- ✓ Une imprimante
- ✓ Deux clés USB
- ✓ Un logiciel de gestion

Le montant de cet investissement s'élève à 872 €. Ce montant sera réglé, pour moitié, avec la Commune de LACOURT.

- ***Participation Ariège Solidarité***

Lors des dernières manifestations nationales des Agriculteurs, un accident routier, dramatique, a eu lieu dans notre Département. Une agricultrice et sa fille sont décédées, suite à leurs blessures. Une « Participation Solidarité » a été mise en place afin de venir en aide à son époux.

Notre Commune verse une aide de 100 €.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

### QUESTIONS DIVERSES

- ***Point sur les Subventions***

Comme chaque année, des subventions sont allouées aux Associations de notre Commune. Pour 2024, les versés sont les suivants :

- ✓ ACCA 300 €
- ✓ Sapeurs-Pompiers 300 €
- ✓ Comité des Fêtes 400 €
- ✓ TTPA 400 €

Pour : 7

Contre : 1

Abstention : 0

- ***Constitution du Jury d'Assise 2025***

Un numéro a été tiré au sort, sur la liste électorale.

 **M. Nicolas HEMAN**

Est nommé, en qualité de Jury d'Assises pour l'année 2025.

- ***Vente de la parcelle communale à Monsieur Jean-Pierre MOLE***

M. Jean-Pierre MOLE loue une parcelle à la Commune depuis plusieurs années. A ce jour, il souhaite en faire l'acquisition.

Cette parcelle a une superficie de 11 hectares. Le prix de vente est fixé à 1 500 €/hectare.

L'intervention d'un Géomètre sera nécessaire pour délimiter ce terrain.

La Commune se réserve le droit à l'accès du chemin qui mène jusqu'au réservoir et demeurera la propriété de la Commune.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

- ***SDE 09 – Eclairage Cour de la Salle Communale***

L'éclairage du préau de la Salle Communale n'est plus aux normes. Les spots, actuellement en place depuis de nombreuses années, vont être supprimés.

Un éclairage, avec des lampes led, va être mis en place.

Le montant du « Devis », effectué à ce jour, s'élève à 4 600 € T.T.C.

Les subventions suivantes sont allouées, à notre Commune, pour la réalisation de ces travaux :

✓ 2 300 € Conseil Départemental

✓ 250 € SDE09

✓ 2 050 € à charge pour notre Commune

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

- ***Voirie Chemin d'Esquenac***

Ce chemin Communal, est en très mauvais état, nécessite une réparation urgente.

Le montant du « devis des travaux » s'élève à 6 000 €.

Une « demande de Subvention » va être sollicitée auprès du FDAL. Si celle-ci n'est pas accordée, la CCCP peut allouer une subvention.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

- ***Office Français de la Biodiversité - Suivi de l'ours brun***

Après avoir constaté le passage de l'ours brun, sur notre territoire communal, l'OFB a installé une caméra.

L'OFB s'engage à communiquer les photos et/ou vidéos à notre Commune, une fois par an, gracieusement.



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures